



**PRESENTATION DE
L'AUTORITE DU BASSIN DU
LAC KIVU ET DE LA RIVIERE
RUSIZI (ABAKIR)**

AUTORITE DU BASSIN DU LAC KIVU ET DE LA RIVIERE RUZIZI (ABAKIR)

- REPUBLIQUE DU BURUNDI
- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
- REPUBLIQUE DU RWANDA



I. Introduction

- Le Bassin du Lac Kivu et de la Rivière Ruzizi est un bassin versant transfrontalier du bassin du Fleuve Congo, commun aux trois pays : le Burundi, la RDC et le Rwanda.
- Le bassin hydrographique du Lac couvre près de 5.340 km². Son exutoire, la rivière Ruzizi, se jette au nord du lac Tanganyika entre Uvira - RD Congo et Bujumbura.
- La superficie entre le Bassin versant de la Ruzizi à la sortie du Lac, est de près 325 km².



Le Lac Kivu

Une Belle vue du lac parsemé des îles



LA RIVIERE RUZIZI



II. Sa création

En date du 6 Juillet 2011, à Kigali au Rwanda, les ministres en charge de l'eau des trois pays membres ont signé une entente pour mettre sur pied une Autorité chargée de gérer de manière intégrée la ressource en eau du bassin.

En attendant la signature et la ratification d'une convention par les trois Etats membres , une structure transitoire de l'ABAKIR a vu le jour.

Le 04 novembre 2014 à Kinshasa, la convention et le statut de l'ABAKIR ont été signés.

Le siège de la structure transitoire l'ABAKIR est Rubavu au Rwanda dans le bâtiment de la CEPGL



Sa création fondée sur :

❖ Une coopération internationale effective;

❖ Une gestion durable et équitable de la ressource en eau;

❖ Une meilleure intégration socio-économique des pays de la sous- région.



III. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ABAKIR

Mettre en œuvre une politique de coopération de développement durable et de stabilisation de la Région des Grands Lacs à travers la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Lac Kivu et de la Rivière Ruzizi, dans toutes ses dimensions (énergétique, agriculture, pêche ,transport lacustre, tourisme, biodiversité, etc.) .

IV. MANDAT DE LA STRUCTURE TRANSITOIRE

- ❖ Coordonner les actions en vue de la ratification de la convention relative à l'ABAKIR;
- ❖ Assurer et représenter les intérêts communs des Etats Membres sur les sujets relatifs à la gestion intégrée de la ressource en eau et ce dans un processus de concertation avec les institutions de chacun des Etats.

V. MISSION DE L'AUTORITE

- ❖ Etablir un état des lieux sur la ressource en eau et de l'environnement du bassin;
- ❖ Suivre l'état de la ressource, ses usages et conséquences en tenant compte des risques tels que les inondations, les sècheresses, les fluctuations du niveau du lac, le dégagement des gaz à la surface du lac, les érosions, les activités volcaniques et sismiques, les pollutions, etc..., en vue de proposer des mesures conséquentes.

MISSION (Suite)



- Développer et maintenir un réseau concernant la qualité et la quantité de la ressource en eau.
- Elaborer les schémas de développement et d'aménagement pour la gestion et la protection de la ressource à partir des informations recueillies de différentes sources ou structures existantes et celles échangées entre Etats Membres.

MISSION (Suite)

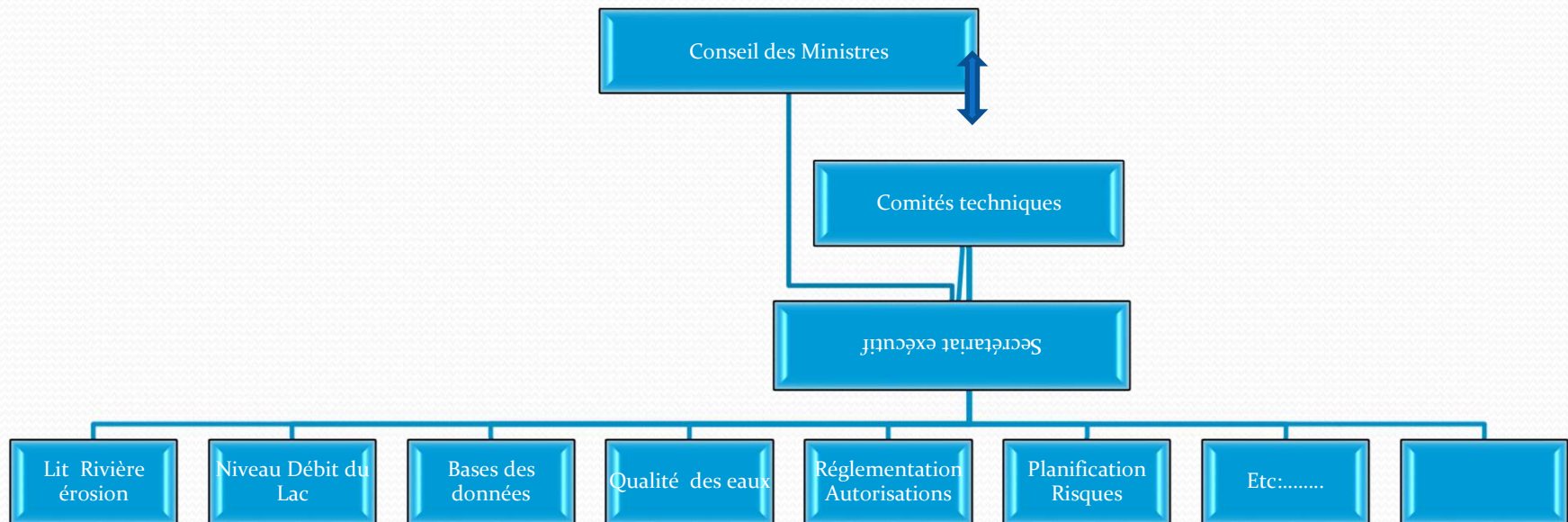


- ❖ Etablir des règles communes relatives à la régulation de la ressource s'assurer de leur application, et évaluer l'impact de la non-application afin d'établir des mesures de redressement.
- ❖ Examiner les plaintes éventuelles des usagers et aider les Etats à régler les conflits dans ce domaine.

VI. RESULTAS ESCOMPTES DURANT LA TRANSTION

- ❖ Le cadre juridique de l'Autorité Trilatérale de gestion intégrée des ressources en eau du Lac et de la Rivière est établi;
- ❖ Le cadre de fonctionnement opérationnel et durable de l'Autorité Trilatérale est établi;
- ❖ Les cadres réglementaires et de collaborations institutionnelles déclarés prioritaires pour la gestion intégrée de la ressource en eau du bassin sont développés, proposés et approuvés par les organes décisionnels concernés.

VIII. Organigramme de l'ABAKIR



IX. Les Opportunités du Bassin

- ❖ Présence de beaucoup de sites touristiques ;
- ❖ L'existence du Parc de Virunga dans ce bassin;
- ❖ Existence d'une grande population active ;
- ❖ Potentielle énergétique offerte par le gaz méthane contenu dans le lac ainsi que les cascades de la rivière Ruzizi ;
- ❖ Navigabilité du lac facilitant le déplacement des populations et des leurs biens ;
- ❖ Présence du poisson permettant l'exploitation de la pêche.
La pêcherie du lac Kivu repose principalement sur l'exploitation de la sardine appelée SAMBAZA
- ❖ Existence d'une grande plaine de la Rusizi pour l'agriculture.

X. Les Défis

- ❖ Le défrichement des forêts pour l'agriculture et la coupe de bois de chauffe provoquent des érosions et écoulements de boues dans les cours d'eau.
- ❖ La forte sédimentation altère la biodiversité par la destruction de l'habitat.
- ❖ Le lac est devenu un grand dépotoir par manque d'installation de traitement des eaux usées et des déchets de diverses natures.
- ❖ Les eaux des pluies entraînent toutes les pollutions produites par les habitants, les industries, les hotels long du lac, les mines, l'élevage du gros bétail le long des rivières , les pesticides et les engrais chimiques ce qui altère la qualité de l'eau alors que la population puise l'eau directement dans le lac, se lave dans le lac affectant ainsi la santé des populations riveraines.

Défis (Suite)

Le Nyiragongo actif , dégage toujours de la fumée polluant ainsi l'atmosphère et les cours d'eau dont le lac



Les Défis (Suite 1)

- ❖ L'absence d'une politique commune d'assainissement provoque une altération de la qualité de l'eau.



- **ENSEMBLE , PROTEGEONS ET CONSERVONS LA RESSOURCE EN
EAU DU LAC KIVU ET DE LA RIVIERE RUZIZI**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

